



Tel et Fax : 04-70-55-60-25
E.mail : mairielepin1@orange.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 janvier 2015

- o Le conseil municipal décide de viabiliser 6 parcelles dans le lotissement « des Vignes » et sollicite une subvention auprès du Conseil Général de l'Allier au titre du fonds 2.
- o Il décide de solliciter une subvention au titre de la DETR 2015 pour l'aménagement d'une salle de motricité dans l'ancien préau de l'école maternelle. Le montant estimatif des travaux s'élève à 33 002.06 € HT. Les travaux seront réalisés seulement si les subventions sont accordées.
- o Il sollicite une subvention au titre de la DETR 2015 pour réaliser des travaux de sécurisation de la mairie qui s'élèvent à 4029.37 euros HT.
- o Le conseil municipal accepte le devis proposé par le bureau d'études REALITES qui s'élève à 800 euros HT pour la réalisation du dossier de demande de subvention du lotissement « des Vignes ».
- o Le conseil municipal accepte différents devis pour la viabilisation de la parcelle « 10 Route des Vignes » pour un montant HT de 2467.19 €.
- o Il décide la création du programme n° 260 pour l'achat d'un ordinateur à l'école maternelle pour un montant HT de 457.50 HT.
- o Le conseil municipal fixe le prix du terrain acheté à M CABAMUS et Mme RAY à 3212.50 €.
- o Le conseil municipal approuve les statuts modifiés de l'ATDA.
- o Le conseil municipal décide de rembourser à ST LEGER SUR VOUZANCE la somme de 192.23 euros correspondant à la moitié de la cotisation CNAS pour 2013 et 2014.
- o Il décide de verser une subvention de 50 euros à l'association des Parents d'élèves du RPI pour aider à financer une partie de l'hélium nécessaire au lâcher de ballons qui aura lieu lors du carnaval.
- o Il autorise M le Maire à signer un nouveau contrat enfance jeunesse avec la CAF de l'Allier.
- o Il autorise M le Maire à déposer un permis de lotir pour le lotissement « des Vignes »
- o Quelques modifications seront apportées au projet de règlement du lotissement « des Vignes » établi par le bureau d'études REALITES.

- Des devis seront demandés à DURY MOTOCULTURE d'AVRILLY et VERNAY MOTOCULTURE de ST SYMPORIEN DES BOIS pour l'achat d'une débroussailleuse et d'un taille-haies de moitié avec la commune de SAINT LEGER SUR VOUZANCE.
- M le Maire est chargé d'informer la directrice de l'école maternelle que la commune prendra en charge le déplacement en car pour les sorties de MONETAY SUR LOIRE (maraicher) et de LE DONJON (marché).
- Le conseil municipal est invité à participer à une réunion avec un architecte conseil de l'ATDA afin d'étudier les possibilités de rénovation de la salle polyvalente
- M le Maire est chargé d'informer le centre social « LA FARANDOLE » qu'il confirme sa décision prise ultérieurement, à savoir ne plus prendre en charge une part du déficit de l'accueil de loisirs du centre compte tenu qu'il existe une structure similaire sur la commune
- Le conseil municipal est informé que les élections départementales se dérouleront les dimanches 22 et 29 mars prochain.
- le conseil municipal est invité à réfléchir à quelle communauté de communes pourrait être rattachée la commune en cas de dissolution de celle du « DONJON VAL LIBRE » ;
- le conseil municipal est informé que des remplacements seront à prévoir prochainement, au sein du personnel communal.
- Enfin il est invité à réfléchir à l'organisation d'une cérémonie pour les nouveaux arrivants et les bébés nés dans l'année ainsi qu'à la diffusion d'un bulletin municipal annuel.

Le Maire,

R. BONNOT